



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

Direction Générale des Services

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORT-LA NOUVELLE DU 28 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal ayant été régulièrement convoqué en date du 22 octobre 2020, il s'est réuni dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville le 28 octobre 2020.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30 et procède à l'appel des membres du Conseil :

Étaient présents : M. MARTIN - Mme SEGUI - M. AMBROSINO - Mme LETAILLEUR - M. MENARD - Mme MARIN - M. TRESENE - M. CANTIE - Mme BEGUE - M. BARADAT - Mme MARTINEZ - M. HERNANDEZ - Mme CRESPIN - Mme BASTARDY-PEREZ - M. DHOMS - Mme PONS - M. FAJOL - Mme CLARET - M. CATHALA - M. BALTAZAR - Mme CATHALA - Mme SABARDEIL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme NORTIER (pouvoir M. TRESENE) - M. FRANCISCI (pouvoir M. CANTIE) - M. TABONI - (pouvoir Mme LETAILLEUR) Mme MARTIN (pouvoir Mme SEGUI) - Mme CANEPA (pouvoir M. MENARD).

Absent excusé : M. DAGNIAC.

Absent : M. RECHAGNEUX.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, aucune autre candidature n'ayant été exprimée, Monsieur CANTIE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Joseph DAGNIAC, Conseiller Municipal, décédé le 27 octobre dernier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2020

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°/ Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement en électricité : choix du titulaire marché subséquent n°1.

Par délibération n°D/10-20/06 du 07 octobre 2020, le Conseil Municipal décidait l'attribution d'un d'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison de la Commune aux sociétés suivantes : ENGIE - EDF COLLECTIVITES – TOTAL DIRECT ENERGIE SA et ENERGIE D'ICI – UNION DES PRODUCTEURS LOCAUX D'ENERGIE (UPLE).

Le 09 octobre 2020, la Commune a lancé une mise en concurrence auprès des titulaires dudit accord-cadre afin d'attribuer le marché subséquent n°01. Le dossier de consultation était constitué d'une lettre de consultation, d'un bordereau de prix unitaires, d'un détail quantitatif et estimatif, d'une liste des points de livraison et d'un acte d'engagement. La remise des offres était fixée au 19 octobre 2020 à 15 heures. Quatre candidats ont répondu à l'offre.

La Commission d'appel d'offres, dans sa séance du 20 octobre 2020, a établi à l'unanimité de ses membres le classement suivant en fonction des critères définis (Critère financier : 90 points – Critère technique (reprise de la note obtenue au stade de l'attribution de l'accord-cadre pondérée sur 10 points : 10 points)) :

Classement	Entreprises	Note technique sur 10	Offre financière sur 90	Note globale sur 100
1	TOTAL DIRECT ENERGIE SA	10	90	100
2	ENGIE	10	88.97	98.97
3	EDF COLLECTIVITES	10	88.32	98.32
4	ENERGIE D'ICI – UNION DES PRODUCTEURS LOCAUX D'ENERGIE (UPLE).	10	88.11	98.11

Le Conseil Municipal :

- approuve le classement proposé par la Commission d'appel d'offres et attribue le premier marché subséquent à TOTAL DIRECT ENERGIE SA pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} novembre 2020.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché subséquent n°01 et à signer tout document administratif, technique ou financier y afférent.

Unanimité

2°/ Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

La Société Anonyme ORANGE envisage de raccorder et remplacer les lignes de communications à très haut débit desservant la Maison de santé pluridisciplinaire, sise 15 rue des Statices, en fibre optique.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'installation, gestion et remplacement desdites lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

La convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'installation, gestion et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre la Commune et la Société Anonyme ORANGE relative à la Maison de santé pluridisciplinaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'installation, gestion et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la Société Anonyme ORANGE.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 15.

Fait à Port-La Nouvelle, le 02 novembre 2020.



Henri MARTIN
Maire de Port-La Nouvelle
Conseiller Départemental,
Vice-Président du Grand Narbonne.